

Objet : Information nouvel émetteur des chèques
Autonomie de la Métropole de Lyon

Chère Madame, Cher Monsieur,

Votre protégé ou enfant désigné ci-dessus est bénéficiaire de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ou de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et cette aide lui est versée par la Métropole de Lyon sous forme de Chèques Autonomie dématérialisés.

À compter du mois de juin 2023, le nouvel émetteur des Chèques Autonomie de la Métropole de Lyon est **le Groupe Up**.

De ce fait, le Groupe Up vous adressera par mail vos nouveaux codes d'accès qui vous permettront de vous connecter au nouvel espace bénéficiaire sur lequel seront versés les prochains Chèques Autonomie de votre protégé ou enfant.

Le compte Domiserve restera actif pendant l'année 2023 pour que vous puissiez finir de consommer la somme qu'il contient.

Ceci n'entraîne aucune modification dans le calcul de l'allocation, ni dans l'évaluation des besoins de votre protégé ou enfant.

Pour tout renseignement, un nouveau numéro de téléphone est à votre disposition :



Soyez assuré.e que les services de la Métropole de Lyon sont pleinement mobilisés pour répondre de manière efficace à l'ensemble des vos préoccupations.

Recevez, Chère Madame, cher Monsieur, mes courtoises salutations.

Le Président de la Métropole de Lyon